



Bénévolat et déduction fiscale

Par Bibiche

Bonjour

Je suis retraitée et très active au sein d'associations culturelles.

Comment prendre en compte mes frais de déplacements (voiture / train) pour lesquels je n'ai pas demandé de remboursement .

Dans quelle case sur ma feuille d'impôt puis je les faire valoir.

Le nombre d'heures effectués / an peut-il également être pris en compte ?

Je vous remercie par avance

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez vous rapprocher de ces associations et leur faire produire à votre intention un reçu fiscal de don en nature (temps passé ou trajets)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17454]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17454[/url]

Ce reçu sera le justificatif des sommes que vous pourrez déclarer comme dons aux associations, selon l'objet de celles-ci dans la case ad hoc.

NB : Seules certaines associations sont habilitées à délivrer des reçus fiscaux.

Par Bibiche

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse. C'est très clair.

Par morobar

Bonjour,

Seules certaines associations sont habilitées à délivrer des reçus fiscaux.

Remarque importante, vraisemblablement dans la situation exposée on n'est pas dans ce champ d'activité.